

European AgriCulture Convention  
Brussels 6/7 June 2002

Mateo Andrés  
Maire de Molinos, Aragon, Espagne  
Directeur du Réseau Aragonais de Développement Rural

petits d'entre les petits, grands d'entre les grands.  
Euripide

Les Montagnes Ibériques de Teruel, Los Monegros de la Vallée de l'Èbre, le Sobrarbe et le Ribagorza dans les Pyrénées, qui sont des régions rurales dépeuplées et dynamiques d'Aragon, collaborent avec la Comunità Montana di Cadore dans les Dolomites du Veneto, pour la mise en oeuvre de projets pilotes de développement territorial dans les zones de montagne de Charendzavan en Arménie, Ganja en Azerbaïdjan et Borjomi en Géorgie, sous les auspices du Conseil de l'Europe. Des contextes géographiques et politiques différents, mais des problématiques sociales, démographiques, économiques, culturelles et environnementales similaires pour les populations, prenant en compte les distances entre espaces géopolitiques, niveaux de développement et d'articulation démocratique entre états, régions et territoires, situés entre l'Ouest et le Sud de l'Europe et ses frontières avec l'Asie.

La mise en oeuvre de projets de développement rural avec la participation conjointe des citoyens et des représentants politiques des territoires, mettent en évidence que le transfert de connaissances et de pratiques, et la coopération transnationale décentralisée avec des partenariats horizontaux et égalitaires, sont possibles quand est réalisé un travail conjoint entre l'Union, les Etats, les Régions et le Territoire. La construction européenne se réalise non seulement dans les institutions européennes mais également entre les citoyens. Aussi la méthode se base-t-elle sur la participation, la prise de responsabilités et la gestion par la population de l'intérêt public, dans un milieu rural qui souffre le changement le plus important et radical depuis la révolution du néolithique. La synthèse entre démocratie représentative et démocratie participative : le partage, par les représentants politiques locaux et les responsables sociaux du développement du territoire est un instrument central de l'approfondissement démocratique. Nouvelles formes de gouvernance et transparence.

Les territoires ruraux, en appliquant le principe de subsidiarité, articulent les politiques du bas vers le haut avec le niveau régional, le niveau national et le niveau européen, pour la mise en oeuvre de programmes de développement rural qui permettent une diversification économique en accord avec les ressources locales et respectant des critères de qualité pour les produits agroalimentaires, artisanaux, industriels, touristiques et de services, mais aussi l'organisation de ces secteurs d'activités dans les territoires pour la commercialisation et la promotion dans une économie sans frontière, la formation permanente des entrepreneurs en fonction de leurs besoins et la collaboration mutuelle avec les universités, des politiques environnementales adaptées à la nature des espaces et des pratiques locales de respect du milieu pour le maintien de la biodiversité, l'implantation des technologies de la société de l'information pour le désenclavement des territoires, la reconstruction d'une identité avec son très important patrimoine historique et culturel dans un contexte globalisé, et en définitive, l'innovation avec une nouvelle articulation sociale pour une qualité de vie à la campagne.

Le renforcement du développement rural, second pilier de la PAC, en appliquant des politiques en accord avec la méthodologie de l'initiative communautaire Leader dont l'efficacité à un caractère démonstratif, comme le fait remarquer l'Assemblée des Régions d'Europe dans ses recommandations pour la Convention Européenne, doit être complété par des politiques du premier pilier de la PAC avec sa modulation obligatoire et le renforcement de l'éco-conditionnalité, tel que l'établit la Résolution approuvée par le Parlement Européen sur le développement rural dans le cadre de l'Agenda 2000, qui puissent permettre la multifonctionnalité de l'agriculture de qualité et de l'élevage de races autochtones bénéficiant d'une traçabilité, et ainsi améliorer leurs aspects économiques et de production, environnementales et d'entretien des paysages, sociales et cela pour une identité prospective. Chacun des deux piliers en relations de complémentarité et d'égalité budgétaire, pour renforcer les négociations au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce concernant les limitations du soutien des prix agricoles, et faciliter l'élargissement européen vers les pays de l'Est, le maintien du modèle social européen et celui du peuplement des zones rurales. Le gouvernement d'Aragon, comme d'autres régions espagnoles, transfère et renforce les ressources financières du Programme de Développement Rural auquel participent la Commission Européenne et le Ministère de l'Agriculture du gouvernement espagnol, pour sa mise en oeuvre dans les programmes Proder, étendant ainsi le modèle Leader à l'ensemble des territoires aragonais et espagnols.

Les politiques d'aménagement du territoire et environnementales sont inséparables de la politique de développement rural. Conformément aux principes de cohésion, il doit être utilisée une nouvelle typologie des zones rurales correspondant à différents niveaux de cofinancement communautaire, sur la base de leur niveau de ruralité, densité démographique, niveaux de rente et de développement économique des territoires, en oubliant l'actuelle classification de régions objectif 1 et hors objectif 1, comme la statistique paradoxale du Maestrazgo avec 3 hab./km<sup>2</sup>, de même que les autres territoires des provinces de Teruel et Huesca dans la région d'Aragon, et envisageant la diversité de la réalité des territoires européens. Par ailleurs, le maintien de la durabilité des espaces doit, également, considérer les changements que des interventions peuvent générer dans les secteurs sociaux, économiques, environnementaux et culturels pour la population qui vit en milieu rural, comme c'est le cas pour l'Espagne du Plan Hydrologique National, qui modifie les relations des habitants des territoires/ comarcas d'Aragon et d'autres régions, en renforçant la spécialisation d'autres territoires et régions aux productions agricoles intensives et tourisme de masse pour des marchés supranationaux et contribuer au dépeuplement de l'Espagne intérieure.

La décentralisation politique de l'Etat vers les Régions dans un processus dynamique établi par la Constitution espagnole dans une démocratie jeune et en construction, et la décentralisation politique de la Région et de la Province vers les "Comarcas" établie par le Statut d'Autonomie d'Aragon et les lois du Parlement d'Aragon, constituent un modèle qui doit être complété par une Constitution européenne, qui permette la prise en charge des compétences à chaque niveau politique en accord avec le principe de subsidiarité et en relations dynamiques de construction européenne entre l'Union, les Etats, les Régions et les Territoires. La complémentarité des politiques des territoires qui s'appuie sur les compétences publiques des "Comarcas", exercées par les élus locaux dans la région Aragon, et les centres de développement, qui ont le même périmètre territorial d'action et avec la participation de la population locale organisée, pour la définition et la gestion des programmes de développement rural, est un paradigme des processus et tendances qui sont en cours dans d'autres régions d'Europe au travers de Conventions et Chartes avec les Territoires, qui renforcent la participation démocratique des citoyens ainsi que la politique de développement rural.

La méthodologie du développement endogène est mise en oeuvre dans des systèmes politiques dynamiques, concevant la société comme un système dans lequel les actions conduisent à des programmes et ceux-ci à la création de structures opérationnelles pour l'exécution de politiques sectorielles dans le territoire, c'est à dire, un processus dynamique et systémique. La mobilisation sociale de la jeunesse rurale vers les valeurs locales, globales et modernes, et de la femme travailleuse pour les initiatives entrepreneuriales, ainsi que l'intégration des immigrés en relations d'égalité, garantissent le maintien des populations en milieu rural. De même, les réseaux régionaux de développement rural, avec des conventions avec les entités financières, entrepreneuriales, de recherche, et pour la coopération transnationale, doivent s'articuler avec les réseaux nationaux, et les réseaux européens, comme le réseau de Centres européens d'information et animation rurale de la Commission Européenne.

Petits d'entre les petits, grands d'entre les grands. Nous pensons global pour pouvoir agir localement, parce que chaque village/ peuple est le centre du monde.